

COMITE de DIRECTION

PV N°6

Réunion du 10 septembre 2020

(par voie électronique)

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mmes Béatrice MATHIEU - Maryse MOREAU - Sylvie TESSERAU - Isabelle TOURRAIS
MM. Jean Pierre BERNARD - Serge BIBARD - Jacques DANTAN - Christian FLORENT - Daniel FRAUDEAU -
Dominique GIRAUD - Patrice HERAULT - Jean Bernard HUS - Dominique LANNEAU - Laurent LARBALETTE -
Marc LAVAUD – Eric MAIOROFF - Guy MALBRAND - Jean Jacques MASSE - Yannick METHIVIER - Jean Louis
OLIVIER - David PLAINCHAMP - Jean Louis RIDEAU - Christian SAVIGNY

DOSSIER U.S. MELUSINE LUSIGNAN

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS

Par courriel du 31 août 2020, Monsieur Vincent GOUIONNET, co-président du Club de l'U.S. MELUSINE LUSIGNAN a formé une demande de conciliation auprès du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), relative à un litige opposant son club au District de la Vienne de Football.

Le club intéressé conteste la décision du 17 août 2020 par laquelle le Comité de Direction du District de la Vienne de Football a notamment arrêté le classement de la poule C du championnat départemental 3 et acté sa relégation en division inférieure,

Considérant que le District de la Vienne de Football aurait dû appliquer les critères de départage posés par le Comité Exécutif de la FFF dans sa décision du 21 avril 2020, et non ceux des Règlements Généraux de la L.F.N.A.,

Considérant que le District de la Vienne de Football a commis une erreur matérielle concernant le nombre de point attribué au club de l'U.S. MELUSINE LUSIGNAN dans le dernier classement publié dans le P.V. n° 3 du Comité de Direction du 17 août 2020 tout en soulignant que cette erreur ne remettait pas en cause l'ordonnement du classement,

Le Comité National Olympique et Sportif Français propose de maintenir l'équipe de l'U.S. MELUSINE LUSIGNAN en surplus au sein du championnat de D3 au titre de la saison 2020/2021 sans préjudicier aux droits acquis par d'autres clubs,

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football accepte purement et simplement la proposition du C.N.O.S.F. en maintenant l'équipe de l'U.S. MELUSINE LUSIGNAN en championnat de D3 pour la saison 2020 / 2021 avec 20 voix POUR et 4 non réponses.

Le Comité de Direction modifiera en conséquence le tableau des accessions / rétrogradations publié dans le P.V. n° 5 du Comité de Direction du 21 avril 2020.

En vertu de l'article 10 des Règlements Généraux de la FFF, les décisions lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel de la LFNA dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à adresser à : juridique@lfna.fff.fr

Prochain Comité : sur convocation

Le Président

Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale

Béatrice MATHIEU